

De la justice des comtes de Chartres
à celle de la République

Droit de cité pour le Tribunal

1



Au moment où il est question de « cité judiciaire » à Chartres, sait-on dans quelles circonstances le Tribunal de Grande Instance fut installé rue Saint-Jacques (1), à son emplacement actuel ?

Souhaitant rompre avec la Justice de l'Ancien Régime, on avait cherché très tôt à substituer au château comtal (actuelle place Billard) où elle s'exerçait jusqu'alors, un lieu plus apte à représenter celle de la République. Mais il fallut plus de cinquante ans à la nouvelle administration judiciaire pour choisir le lieu et l'architecture conciliant la dignité de sa fonction et les contraintes topographiques et financières.

Abandonnant l'idée de transformer le château en palais de Justice monumental, on s'orienta vers un nouveau bâtiment sur un nouvel emplacement, tâche rendue difficile par l'étroitesse du tissu urbain chartrain, enserré dans ses murailles. On s'accorda sur un projet de Baron, architecte du département, en 1833. Il avait imaginé rue Saint-Jacques une sorte de « cité judiciaire », avec tribunal de la cour d'assises, services du greffe, salles d'archives, d'audience et de délibération, cabinets du président, du juge instructeur et du procureur du Roi. Cet ensemble incorporait l'ancienne église des Jacobins et un nouvel édifice bâti entre cette église et le couvent des religieuses de Saint-Paul (2).

Mais cette construction empiétant légèrement sur le jardin des sœurs (1), ce n'est qu'au terme d'une épineuse négociation diplomatique qu'elles acceptèrent l'expropriation d'une partie de leur jardin. Le ministère de la Justice, le préfet et l'évêque, favorables au projet, s'opposèrent à la supérieure des Sœurs de Saint-Paul, soutenue par le ministre de la Marine et des Colonies auprès du ministre de l'Intérieur et des Cultes. L'expropriation finalement imposée, la vente d'une parcelle de 973 m² eut lieu en juillet 1838. L'intervention de l'État, dans un conflit entre son représentant départemental et une communauté religieuse soutenue en haut lieu, ne manquait pas de piquant.

2

Juliette Clément
Présidente de la
Société Archéologique
d'Eure-et-Loir,
Directrice
des Publications.
SAEL, 1 rue Jehan Pocquet,
28000 Chartres
02 37 36 91 93,
www.sael28.fr,
sael28@wanadoo.fr,
Recherches et sources :
Xavier Coutau, Archives
départementales d'Eure-et-Loir.
Clichés : Juliette Clément
et J.-Y. Populu, AD 28.
Voir étude complète dans
le Bulletin 99 de la SAEL.

Illustrations, légendes :

1 Bâtiment actuel
de la rue Saint-Jacques.

2 Plan du projet de Baron
en 1833 (AD 28, 4 N 90/2).

